

SEANCE DU 11 JUIN 2020

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil vingt, le
04.06.2020

JEUDI 11 JUIN 2020 à 20H30

DATE D'AFFICHAGE
12.06.2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Pascale BAY :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27

Secrétaire de séance
Y. CHALANDON

ETAIENTS PRESENTS :

Mmes. BAY, BALSÀ, FELIX, MALLARD, TRULLARD, BABUT, DEBARD, FONTERET, GOETZMANN, GONZALEZ, JOUSSE, NOYERIE, PARISOT, PUFF M.M. CHALANDON, DARGES, DEBIESSE, LAGRANGE, BADOIL, MANIN, MARQUIER, OBRECHT, PONT, RAVIER, RENAULT, SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES

Mr SCHNEIDER ayant donné procuration à Mme BAY

Monsieur Yves CHALANDON est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2020 est approuvé à l'unanimité avec une observation sur les dossiers 20/26, 20/27 et 20/28 relatifs à l'élection du Maire, la détermination du nombre d'adjoints et l'élection des adjoints : Monsieur Damien BADOIL déclare « vous avez travaillé dans un 1^{er} temps à une liste de 7 adjoints. Nous vous avons fait une proposition à 8 adjoints avec 1 adjoint de « Chazay Aujourd'hui » (afin de travailler ensemble). Vous avez fait le choix finalement de 8 adjoints issus de votre groupe. Nous nous désolons de cette situation où vous auriez pu montrer dès le début votre esprit d'ouverture comme vous l'avez expliqué dans votre discours. C'est pour ces raisons que les élus de « Chazay Aujourd'hui » voteront pour une liste à 8 adjoints et que nous nous abstenons pour la proposition des 8 adjoints ».

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour avec un dossier complémentaire relatif à l'adhésion à la compétence optionnelle du SYDER « installation de recharge pour véhicules électriques ».

Les Membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

DOSSIER 20/31**OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS**

Il est procédé en application de l'article L 2121.22 du code général des collectivités territoriales à la composition des commissions ci-après selon la volonté de chacun et à l'unanimité.

Commissions municipales

Le Maire est Président de droit des Commissions Municipales (Art. L.2121-22 CGCT)

PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	COMMERCES ET CŒUR DE VILLAGE	SCOLAIRE - CONSEIL COMMUNAL D'ENFANTS - JEUNES
Responsable : Jean-Pierre DEBIESSE Jacky LAGRANGE Gilles OBRECHT Vivian SCHNEIDER Albert SZOSTEK Isabelle PUFF Daniel RAVIER	Tout le conseil municipal	Responsable : Yves CHALANDON Guillaume RENAULT Christine TRULLARD Virigine PARISOT Annie BABUT
VOIRIE – MOBILITE ET SECURITE RESEAUX DIVERS	URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE	VIE SOCIALE/PASSERELLE EMPLOI PETITE ENFANCE BOURSES ETUDIANTS/ PERMIS DE CONDUIRE
Responsable : Jean-Pierre DEBIESSE Jacky LAGRANGE Gilles OBRECHT Aurore GONZALEZ Albert SZOSTEK Damien BADOIL	Responsable : Hervé DARGES Jacky LAGRANGE Gilles OBRECHT Raphaël MARQUIER Daniel RAVIER Albert SZOSTEK Eric PONT Marie GOETZMANN	Responsable : Karine MALLARD Chrystel DEBARD Valérie FONTERET Isabelle PUFF Annie BABUT Valérie JOUSSE
SALON DU LIVRE	VIE CULTURELLE - CINEMA – ANIMATION- TOURISME	ACTIVITE SPORTIVES VIE ASSOCIATIVE
Responsable : Séverine FELIX Marie GOETZMANN Marie-Claire NOYERIE Virginie PARISOT Michèle BALSÀ	Responsable : Michèle BALSÀ Chrystel DEBARD Marie-Claire NOYERIE Valérie JOUSSE Eric PONT Vivian SCHNEIDER Valérie FONTERET Virginie PARISOT Daniel RAVIER	Responsable : Séverine FELIX Guillaume RENAULT Cyril MANIN Raphaël MARQUIER Valérie JOUSSE Damien BADOIL
INFORMATION - COMMUNICATION	ENVIRONNEMENT	
Responsable : Christine TRULLARD Valérie JOUSSE Michèle BALSÀ Séverine FELIX Daniel RAVIER	Responsable : Jacky LAGRANGE Albert SZOSTEK Eric PONT Jean-Pierre DEBIESSE Hervé DARGES Gilles OBRECHT Isabelle PUFF	

DOSSIER 20/32**OBJET : ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués aux syndicats auxquels adhère la commune.

Les élections réalisées selon les dispositions des articles L 5211.7 et L 5211.8 et L 5212.7 du code général de collectivités territoriales désignent les délégués ci-après à l'unanimité avec 2 abstentions pour les délégués du SIBA, 1 abstention pour les délégués du SRDC, une abstention pour les délégués du SIBVA, 1 abstention pour les délégués du SYDER, une abstention pour les délégués du SIEVA et 3 abstentions pour les délégués du SIVU du Béal :

SYDER		SYNDICAT BASSE VALLEE D'AZERGUES (SIBVA)	
Délégué titulaire : Jean Pierre DEBIESSE Délégué suppléant : Albert SZOSTEK		Délégués titulaires : Jacky LAGRANGE Hervé DARGES	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL BEAUJOLAIS AZERGUES (SIBA)		SYNDICAT CABLE (SRDC)	
Délégués titulaires : Hervé DARGES Jean Pierre DEBIESSE	Délégué suppléant : Albert SZOSTEK	Délégué titulaire : Jean-Pierre DEBIESSE	Délégué suppléant : Jacky LAGRANGE
SYNDICAT DES EAUX DU VAL D'AZERGUES (SIEVA)		SIVU DU BEAL	
Délégués titulaires : Jean Pierre DEBIESSE Pascale BAY	Délégué suppléant : Jacky LAGRANGE	Délégués titulaires : Pascale BAY Jean Pierre DEBIESSE Albert SZOSTEK	Délégués suppléants Jacky LAGRANGE Hervé DARGES Séverine FELIX

DOSSIER 20/33

OBJET : COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune. Celui-ci est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune. Les membres de ce conseil d'administration dont le nombre est déterminé par le conseil municipal et qui est compris entre 4 et 8 sont, en nombre égal, des conseillers municipaux élus au sein du conseil et des membres nommés par Monsieur le Maire.

Aussi, après délibération et à l'unanimité :

- FIXENT à l'unanimité à six le nombre des délégués du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS.
- PROCEDENT à l'élection des délégués suivants :

Karine MALLARD
Michèle BALSÀ
Marie GOETZMANN
Valérie FONTERET
Annie BABUT
Séverine FELIX

Valérie BERAUD
Tony BONIFAY
Jacqueline CHAMBON
Véronique JAGER
Françoise BALLANSAT
Anne-Isabelle SZOSTEK

DOSSIER 20/34**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sur proposition de Madame le Maire et afin de représenter la commune au sein d'instances spécifiques les membres du conseil municipal

- DESIGNENT à l'unanimité moins 3 abstentions pour les délégués à l'association des pierres folles les délégués ci après :

OFFICE DE TOURISME DES PIERRES DOREES	MISSION LOCALE	CA COLLEGE DE CHAZAY	
Délégués Conseil d'Administration Michèle BALSA Christine TRULLARD Jacky LAGRANGE	Délégués : Karine MALLARD Christine TRULLARD Marie GOETZMAN	Délégués titulaires : Aurore GONZALEZ	Délégués suppléants : Christine TRULLARD
COMMERCE CCI VILLEFRANCHE	ASSOCIATION DES PIERRES FOLLES	ASSOCIATION GERONTOLOGIQUE	
Délégués : Hervé DARGES Séverine FELIX	Délégués : Jacky LAGRANGE Séverine FELIX	Délégués titulaires : Karine MALLARD Marie GOETZMAN	Délégués suppléants : Chrystel DEBARD Valérie FONTERET
DELEGUE DEFENSE			
Délégué titulaire Yves CHALANDON			

DOSSIER 20/35**OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

En application de l'article 22 du code des Marchés Publics il est procédé à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la Commission d'appel d'Offres qui sera sous la présidence de Madame le Maire.

Aussi les membres du conseil municipal à l'unanimité

- DESIGNENT les membres ci après :

TITULAIRES :

Jean-Pierre DEBIESSE
Eric PONT
Valérie JOUSSE
Hervé DARGES
Damien BADOIL

SUPPLEANTS :

Jacky LAGRANGE
Michèle BALSA
Séverine FELIX
Yves CHALANDON
Daniel RAVIER

DOSSIER 20/36**OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION DES IMPOTS**

Les membres du conseil municipal ont, à l'unanimité, dressés la liste ci-après des contribuables susceptibles d'être désignés comme titulaires ou suppléants de la Commission des Impôts par Monsieur le directeur des Services Fiscaux.

TITULAIRES

Jean-Pierre DEBIESSE
Hervé DARGES
Marie GOETZMANN
Daniel RAVIER
Françoise BALLANSAT
Véronique JAGER
Thomas CHARRIN

SUPPLEANTS

Michèle BALSA
Karine MALLARD
Christine TRULLARD
Gilles OBRECHT
Guillaume RENAULT
Albert SZOZTEK
Marie-Claire NOYERIE

Jacqueline CHAMBON	Virginie PARISOT
Yves CHALANDON	Nicolas MIRABEL
Damien BADOIL	Valérie JOUSSE
Jacky LAGRANGE	Antoine BONIFAY
Séverine FELIX	Lucien BLANCHARD
Eric PONT	Patrice CARRET
Alain MARTINET	François DECOSNE
Anne-Isabelle SZOSTEK	Nicole RIVIERE
Evelyne BOIGEOL	Patrice LONGIS DE LADOIRE

DOSSIER 20/37

OBJET : DROIT A LA FORMATION

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que les articles L2123.12 et suivants du code général des collectivités locales prévoient qu'un droit à la formation des élus doit être garanti par le conseil municipal et que les crédits nécessaires à l'exercice de ce droit doivent être ouverts au budget primitif de la commune.

Aussi après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- DECIDENT de garantir ce droit à la formation
- DISENT que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2020.

DOSSIER 20/38

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que l'article L2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Conseil Municipal établit un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Après délibération et à l'unanimité moins 4 abstentions les Membres du Conseil Municipal

- APPROUVENT le règlement intérieur de leur assemblée ci-annexé.

DOSSIER 20/39

OBJET : AUTORISATION PREALABLE ET PERMANENTE DE POURSUITES DONNEE AU COMPTABLE DE LA COMMUNE DE CHAZAY D'AZERGUES POUR LE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article R 1617-24 du code général des collectivités locales et le décret n°2009-125 du 3 février 2009 prévoient que le Conseil Municipal peut donner autorisation préalable au comptable de la Commune de poursuivre pour le recouvrement des produits locaux. Il indique qu'il est important de donner dans ce cadre au comptable de la Commune une autorisation permanente de poursuivre sans demander systématiquement l'autorisation à l'ordonnateur et ce afin d'améliorer le recouvrement des recettes de la collectivité.

Aussi après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- AUTORISENT de façon générale et permanente le Comptable de Chazay d'Azergues pour les opérations d'opposition à tiers détenteurs afin de recouvrer les recettes de la Commune.

DOSSIER 20/40

OBJET : JURY D'ASSISES

Le 11 juin 2020 à 20 H 30 dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Chazay d'Azergues, il a été procédé, publiquement, après une publication régulière, à l'établissement des listes des Jurés d'Assises.

Ont participé à ce tirage :

- Madame Pascale BAY, Maire
- Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE, Adjoint au Maire,
- Madame Séverine FELIX, Adjointe au Maire,
- Monsieur Hervé DARGES, Adjoint au Maire,
- Madame Christine TRULLARD, Adjointe au Maire,
- Monsieur Sébastien ROMIEU, Directeur Général des Services,
- en présence des Membres du Conseil Municipal.

La liste devait comporter 9 noms.

Le tirage a été fait au moyen d'un jeu nombre aléatoire.

Le numéro d'inscription de chaque électeur sur la liste électorale générale a été composé en tirant ce nombre aléatoire entre 1 et 3 321 nombre d'électeur inscrit sur les listes.

Les numéros comparés ont désigné les personnes suivantes :

- Monsieur Pascal JUGE
né le 24/11/1966 à LYON (69004)
domicilié 3 allée de la Chana à CHAZAY D'AZERGUES 3 /420
- Monsieur Florian Guy Jean-Noël DEBLAIZE
né le 27/01/1991 à CHAUMONT(52)
domicilié 5 Grande Rue à CHAZAY D'AZERGUES 1/818
- Monsieur Jacques SAUZAY
né le 30/07/1951 à LYON (69003)
domicilié 22 Route de Villefranche à CHAZAY D'AZERGUES 2/802
- Madame Adeline PORTELA
née le 10/06/1981 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)
domiciliée 3 allée de Chiel à CHAZAY D'AZERGUES 3/609
- Monsieur Jean-Marc Henri Roger PARMENTIER
né le 11/08/1959 à Eu (76)
domicilié 29 rue Clos Chapuis à CHAZAY D'AZERGUES 4/609
- Monsieur Hasdin DRIAI
né le 24/04/1976 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)
domicilié 11 allée de Bretigny à CHAZAY D'AZERGUES 3/262
- Madame Daphné MAISON
née le 06/03/1979 à BLOIS (41)
domiciliée 8 allée des Rosiers à CHAZAY D'AZERGUES 3/474
- Monsieur Pierre-Alexandre BOUCHEREZ
né le 09/11/1995 à BORDEAUX (33)
domicilié 19 allée Benoit Raclet à CHAZAY D'AZERGUES 3/104
- Madame Nelly CINQUIN
née le 04/05/1981 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)
domiciliée 26 rue Caude Bernard à CHAZAY D'AZERGUES 3/183

DOSSIER 20/41

OBJET : PARTENARIAT 2020 AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE POUR LES APPELS A PROJETS

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le partenariat nous liant au Conseil Départemental du Rhône prenant fin à la fin de l'année 2019, il convient de présenter les projets futurs au Conseil Départemental afin de mettre en place le nouveau partenariat appelé appel à projet des collectivités 2020 sur la même base que les précédents.

Les projets sont les suivants :

- Des travaux de création et de réaménagement de l'ancienne caserne de pompier en locaux polyvalents et scolaires suite à l'augmentation des effectifs scolaires phase 2, pour un montant estimatif de 790 000,00 euros hors taxes.
- Des travaux de transformation de l'ancien bureau de poste en équipements de loisirs et de divertissements phase 2 afin de redynamiser le commerce local, place de la platière, cœur du village, délaissé par ses commerces pour un montant de 103 700,00 euros hors taxes.
- Des travaux de Réaménagement du square du souvenir et de l'entrée du Centre Bourg afin de le rendre plus sécurisé, fonctionnel et accueillant pour un montant de 171 105,00 euros hors taxes.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT que Madame le Maire présente les projets futurs au Conseil Départemental en vue de la réalisation d'un partenariat sur la base des projets ci-dessus,
- AUTORISENT Madame le Maire à signer les appels à projets sur la base des projets présentés et tous documents y afférents.

DOSSIER 20/42

OBJET : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS

Monsieur Jean Pierre DEBIESSE adjoint chargé du patrimoine communal et de la voirie rappelle aux membres du conseil municipal que conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 01 janvier 2016, pour les sites ex tarifs « jaunes » et « verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36Kva.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Ventes (TVR) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 KVA.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) du périmètre du SYDER.

Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Il propose donc que la Commune de Chazay d'Azergues fasse parti du groupement de Commande coordonné par le SYDER pour l'achat d'électricité.

Il précise que le coordinateur du groupement sera le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins par les membres du groupement.

Le coordinateur est également chargé de signer et de notifier les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordinateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur du groupement, le SYDER.

Après discussion, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTENT les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- AUTORISENT l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- AUTORISENT Madame le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- AUTORISENT si nécessaire et après validation, le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune.

DOSSIER 20/43

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Madame Michèle Balsa, adjoint chargé de la culture, présente aux membres du conseil municipal le projet d'adaptation du règlement intérieur de la médiathèque municipale afin de prendre en compte la période difficile que nous avons traversé pendant laquelle celle-ci a été fermée. Le règlement est donc modifié pour permettre une prolongation de 4 mois de tous les abonnements de la médiathèque municipale à compter du 1^{er} mars 2020. Ce règlement ne présente pas d'autre modification.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT le nouveau règlement intérieur de la médiathèque prenant en compte la prolongation de 4 mois de tous les abonnements de la médiathèque municipale à compter du 1^{er} mars 2020.

DOSSIER 20/44

OBJET : SYDER / COMPETENCE INSTALLATION DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur Jean Pierre Debiesse adjoint chargé du patrimoine communal et de la voirie rappelle aux membres du conseil municipal que le SYDER a 4 compétences optionnelles en plus de sa compétence obligatoire de distribution de l'électricité sur son territoire qui sont la fourniture de gaz, l'éclairage public, la mise en place de réseaux de chaleur et les installations de recharges pour véhicules électriques. Il rappelle que ces compétences optionnelles ont été déléguées pour la part éclairage public et distribution public de gaz par la commune au SYDER.

Monsieur Jean Pierre Debiesse fait remarquer que, du fait des développements actuels des véhicules électriques, il convient de prendre la compétence optionnelle d'installations de recharges pour véhicules électriques auprès du SYDER.

Après discussion, les Membres du Conseil Municipal DECIDENT à l'unanimité :

- **d'adhérer** aux compétences optionnelles suivantes :

a) Eclairage public

b) Distribution publique de gaz

d) Infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides

Madame le Maire fait le point sur l'actualité en cours de la Commune

La séance est levée à 21h50